

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE VIENNE**

2024 RD - 077

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,**

- Vu le code de la route ;
- Vu le code de la voirie routière ;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes modifié par les arrêtés subséquents ;
- Vu l'arrêté du 7 juin 1977 modifié par les arrêtés subséquents relatifs à l'approbation de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;
- Vu l'arrêté n°2024-3 du 15 janvier 2024 du Président du Conseil départemental portant délégation permanente de signature au Directeur général des services et aux responsables des services départementaux ;
- Vu l'avis favorable de M. le Maire de la commune de Pierre Buffière en date du 30 janvier 2024 ;
- Vu l'avis favorable de M. le Maire de la commune de Saint-Hilaire Bonneval en date du 26 janvier 2024 ;
- Vu l'avis favorable de M. le Maire de la commune de Boisseuil en date du 29 janvier 2024 ;
- Vu les demandes en date des vendredi 15 décembre 2023 et mardi 02 janvier 2024, par lesquelles l'entreprise Signalisation 87, représentée par M. Arnaud HUET, pour le compte de SNCF Réseau, sollicite des restrictions à la circulation à l'occasion des travaux de modernisation de la ligne POLT, et de la fermeture d'un passage à niveau, respectivement sur les RD 114A, 203, 32A et 32, communes de Jabreilles les Bordes, Saint-Sulpice Laurière, Bersac sur Rivalier et Boisseuil ;

Considérant que pour des raisons techniques et de sécurité pendant les travaux de modernisation de la ligne POLT, effectués par l'entreprise Signalisation 87 pour le compte de SNCF Réseau, la circulation des véhicules est alternée par signaux tricolores de nuit, entre 20h00 et 6h00 du 05 février au 05 avril 2024 et déviée du 07 mars au 13 avril 2024, respectivement sur le territoire des communes de Jabreilles les Bordes, Saint-Sulpice Laurière, Bersac sur Rivalier et Boisseuil, hors agglomération.

**ARRETE**

Art 1er : A l'occasion des travaux de modernisation de la ligne POLT, la circulation des véhicules est alternée, selon les besoins du chantier et en fonction de son avancement, par signaux tricolores :

- du lundi 05 au vendredi 23 février 2024 sur la RD n° 114A des PR 2+308 à 2+608 et 3+185 à 3+425 ;
- du mardi 06 au vendredi 23 février 2024 sur la RD n° 203 des PR 16+650 à 16+950 et 17+570 à 17+870 ;
- du lundi 12 février au vendredi 01 mars 2024 sur la RD n° 203 du PR 13+400 à 13+700 ;
- du mercredi 13 mars au vendredi 05 avril 2024 sur la RD n° 32 du PR 7+255 à 7+755 ;

respectivement sur le territoire des communes de Jabreilles les Bordes pour la RD n° 114A, Saint-Sulpice Laurière et Bersac sur Rivalier pour la RD n° 203, et Boisseuil pour la RD n° 32, hors agglomération.

Les sections réduites à un sens de circulation ne doivent pas excéder, respectivement 300, 240, 300, 300, 300 et 500 mètres.

La signalisation correspondant aux prescriptions ci-dessus est mise en place, surveillée, entretenue, de nuit entre 20h00 et 6h00, et systématiquement déposée chaque matin à 6h00, par les soins et aux frais de l'entreprise Signalisation 87, conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8<sup>ème</sup> partie signalisation temporaire) et au schéma annexé n° CF 24 (Chantiers fixes – Alternat par signaux tricolores), adapté.

Les panneaux à mettre en place appartiennent à la gamme normale et le premier panneau danger rencontré de type AK5, doit être de classe 2, équipé de triflash.

Les panneaux de signalisation temporaire installés sur supports sont tournés ou masqués systématiquement chaque matin à 6h00.

Les panneaux d'informations de chaque zone restent en place pendant la durée totale des travaux.

**Art. 2 :** Dans le cadre de ces mêmes travaux, la circulation est interrompue dans les deux sens de circulation, du jeudi 07 mars au samedi 13 avril 2024 sur la RD n° 32A du PR 0+800 à 0+850 au niveau du passage à niveau n° 240 sur le territoire de la commune de Boisseuil, hors agglomération.

Pendant la durée de cette interruption, la circulation est déviée par :

- la R.D. n° 32A du point de fermeture côté Saint-Jean Ligoure jusqu' à l'intersection avec la RD n° 15 ;
- la RD n° 15 direction Pierre Buffière jusqu'à l'intersection avec la RD n° 420 dans l'agglomération de Pierre Buffière ;
- la RD n° 420 direction Saint-Hilaire Bonneval jusqu'au giratoire du diffuseur n° 39 de l'A20 ;
- la RD n° 15 jusque dans l'agglomération de Saint-Hilaire Bonneval et l'intersection avec la RD n° 32 ;
- la RD n° 32 direction Le Vigen jusqu'à l'intersection avec la RD n° 32A ;
- la RD n°32A jusqu'au point de fermeture ;

conformément au schéma de déviation ci-joint.

Les accès riverains, la circulation des services de secours et services publics, les transports scolaires, ainsi que la collecte des ordures ménagères sont maintenus jusqu'au droit du chantier.

La signalisation correspondant aux prescriptions ci-dessus et notamment le fléchage de la déviation, est mise en place, surveillée, entretenue, de jour comme de nuit et déposée par les soins et aux frais de l'entreprise Signalisation 87, conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8<sup>ème</sup> partie signalisation temporaire).

Pour information, et dans le cadre du Plan de Gestion du Trafic A20 (PGT), en cas de coupure de l'A20 et en fonction du sens concerné, les RD ci-dessous sont impactées par une déviation :

- RD n° 15 du PR 38+399 à 41+227 : mesure n° 21, déviation par S39 ;  
mesure n° 23, déviation par S39 ;  
mesure n° 32, déviation par S6 ;  
mesure n° 34, déviation par S6 ;
- RD n° 420 du PR 0+000 à 2+275 : mesure n° 22, déviation par S41 ;  
mesure n° 33, déviation par S8.

Art. 3 :

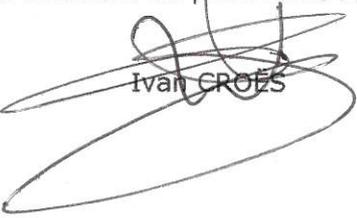
- M. le Directeur du Pôle déplacements,
- MM. les Directeurs des Maisons du Département de Nantiat et de Châteauneuf la Forêt,
- MM. les Responsables des antennes techniques d'Ambazac, Limoges-Catroux et Saint-Germain les Belles,

sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation est adressée à :

- M. le Directeur départemental des territoires de la Haute-Vienne,
- M. le Directeur interdépartemental des routes Centre-Ouest,
- M. le Général de Brigade, commandant le groupement de Gendarmerie de la Haute-Vienne,
- M. le Directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Haute-Vienne,
- M. le Chef du Service Transports – Région Nouvelle Aquitaine,
- M. le Président du Syndicat des transports routiers,
- M. le Chef du SAMU 87,
- M. le Président de la Communauté urbaine Limoges Métropole,
- M. le Maire de la commune de Jabreilles les Bordes,
- M. le Maire de la commune de Saint-Sulpice Laurière,
- M. le Maire de la commune de Bersac sur Rivalier,
- M. le Maire de la commune de Pierre Buffière,
- M. le Maire de la commune de Saint-Hilaire Bonneval,
- M. le Maire de la commune de Boisseuil,

Fait à Limoges, le janvier 2024

Pour le Président du Conseil départemental,  
et par délégation,  
Le Directeur du patrimoine routier,

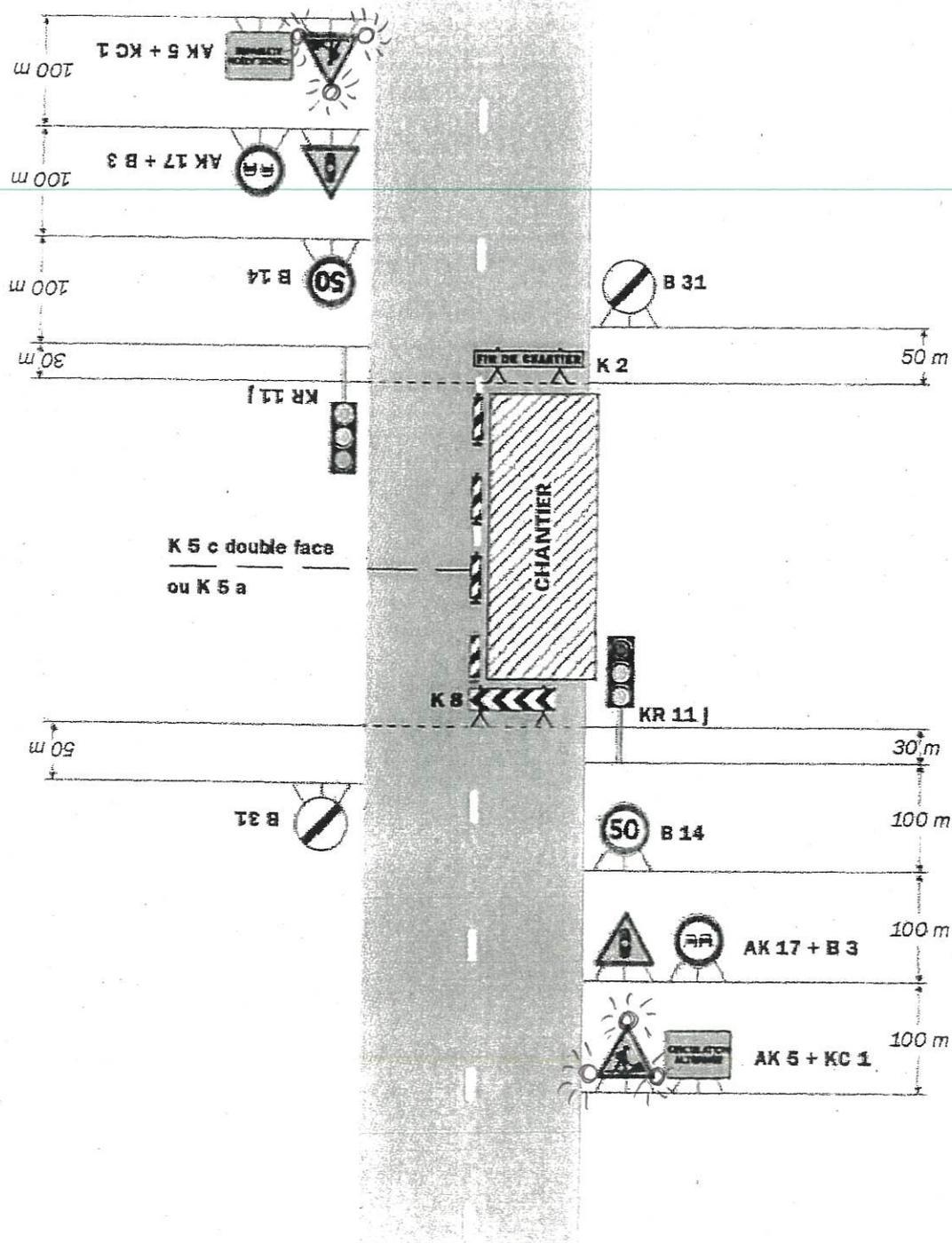
  
Ivan CROËS

# Chantiers fixes

CF24

Alternat par signaux tricolores

Circulation alternée  
Route à 2 voies

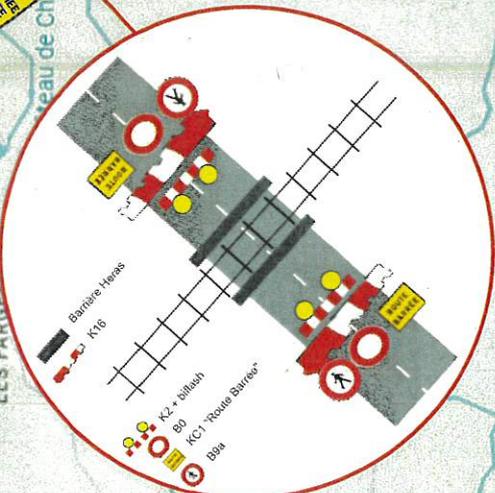
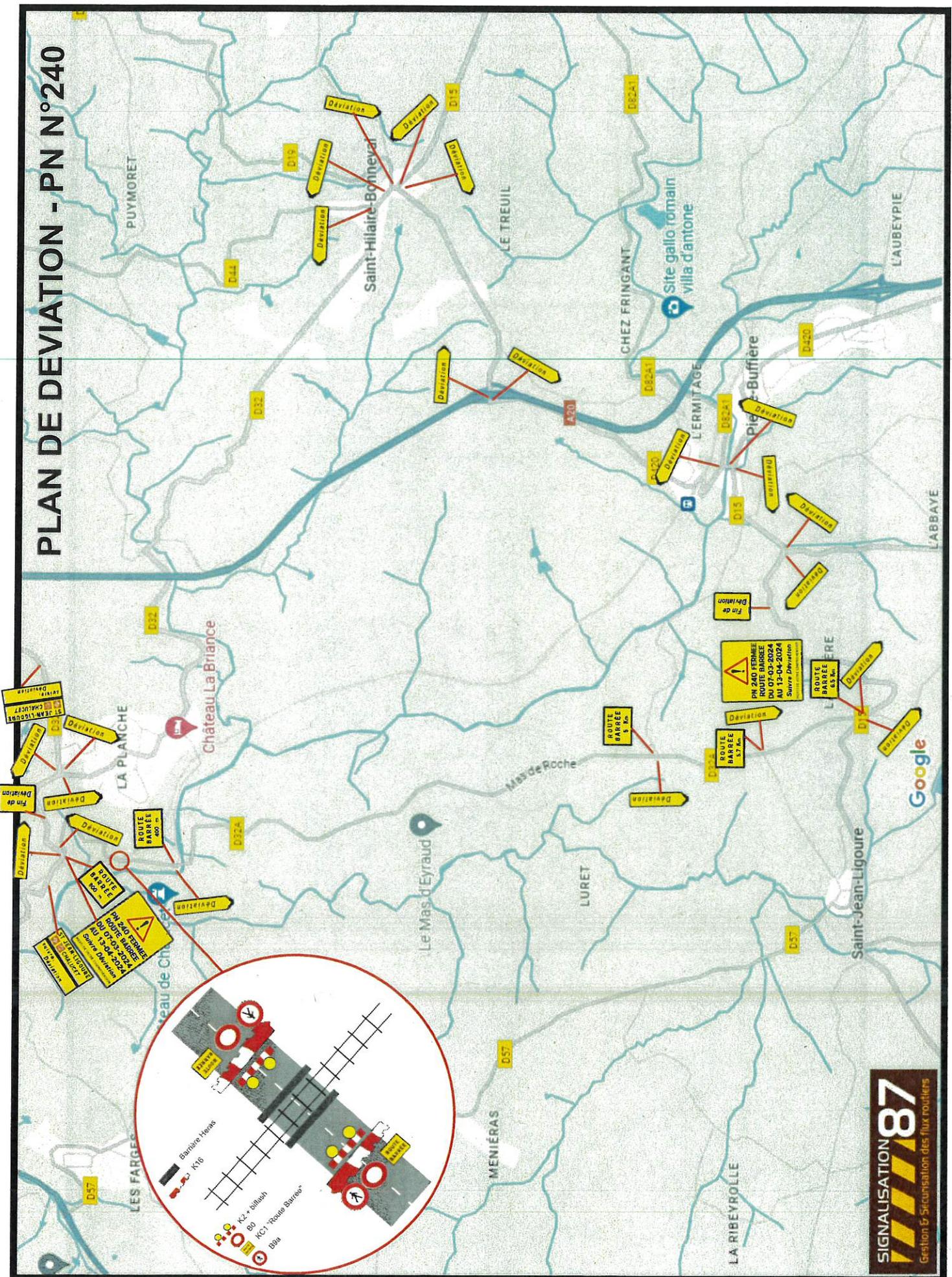


**Remarque(s) :**

- Schéma à appliquer notamment lorsque l'alternat doit être maintenu de nuit, en absence de visibilité réciproque.  
- Pour le réglage des signaux tricolores : Cf. Signalisation temporaire - Les alternats.

- Un panneau B 14 de limitation de vitesse à 70 km/h peut éventuellement être intercalé entre les panneaux AK 5 et AK 17.

# PLAN DE DEVIATION - PN N°240



PR 240 FERMÉE  
 ROUTE N°240  
 DU 13-04-2024  
 Source Déviation





département  
Haute-Vienne

**Demande d'avis en application de l'article R 411-8 du Code de la Route  
dans le cas de restrictions temporaires**

**FICHE NAVETTE**

Maison du département de Nantiat Antenne technique d'Ambazac 3, avenue Markt Eckental 87240 AMBAZAC Tél : 05 55 56 79 45 Fax : 05 55 56 85 59 e-mail : anttech-ambazac@haute-vienne.fr	à Monsieur le Maire de Pierre-Buffière Place de la Libération 87260 Pierre-Buffière Mairie.pierrebuffiere@wanadoo.fr
--	---

Réf. : TP MDD AA/2022-251-

Date envoi :	25/01/2024
Demandeur :	SNCF
Nature des travaux ou de la manifestation:	Modernisation ligne P O L T
Section(s) de Route(s) concernée:	RD 32a - du P.R.0+800 au P.R. 0+850
Commune(s):	Pierre-Buffière
Restrictions de circulation demandées :	Déviation
Date début et fin (ou durée)	du 07/03/2024 au 13/04/2024
Pièces jointes :	
-Signataire :	T. PETIT Responsable Antenne Technique d'Ambazac. 

Date réponse :	
Avis :	<input checked="" type="checkbox"/> favorable <input type="checkbox"/> défavorable
Prescriptions particulières :	
Signataire :	 30 JAN. 2024 

En l'absence de réponse sous **8 jours**, l'avis est réputé favorable.



département  
**Haute-Vienne**

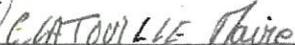
**Demande d'avis en application de l'article R 411-8 du Code de la Route  
dans le cas de restrictions temporaires**

**FICHE NAVETTE**

Maison du département de Nantiat Antenne technique d'Ambazac 3, avenue Markt Eckental 87240 AMBAZAC Tél : 05 55 56 79 45 Fax : 05 55 56 85 59 e-mail : anttech-ambazac@haute-vienne.fr	à Monsieur le Maire de Saint-Hilaire-Bonneval Le Bourg 87260 Saint-Hilaire-Bonneval Mairiesainthilairebonneval@orange.fr
--	---

Réf. : TP MDD AA/2022-251-

Date envoi :	25/01/2024
Demandeur :	SNCF
Nature des travaux ou de la manifestation :	Modernisation ligne P O L T
Section(s) de Route(s) concernée :	RD 32a - du P.R.0+800 au P.R. 0+850
Commune(s) :	Saint-Hilaire-Bonneval
Restrictions de circulation demandées :	Déviation
Date début et fin (ou durée) :	du 07/03/2024 au 13/04/2024
Pièces jointes :	
-Signataire :	T. PETIT Responsable Antenne Technique d'Ambazac. 

Date réponse :	
Avis :	<input checked="" type="checkbox"/> favorable <input type="checkbox"/> défavorable
Prescriptions particulières :	
Signataire :	26 JAN. 2024  

En l'absence de réponse sous **8 jours**, l'avis est réputé favorable.

**Demande d'avis en application de l'article R 411-8 du Code de la Route  
dans le cas de restrictions temporaires**

**FICHE NAVETTE**

Maison du département de Nantiat Antenne technique d'Ambazac 3, avenue Markt Eckental 87240 AMBAZAC Tél : 05 55 56 79 45 Fax : 05 55 56 85 59 e-mail : anttech-ambazac@haute-vienne.fr	à Monsieur le Maire de Boisseuil Place de Soneja 87220 Boisseuil accueil@mairie-boisseuil87.fr
--	---

Réf. : TP MDD AA/2022-251-

Date envoi :	24/01/2024
Demandeur :	SNCF
Nature des travaux ou de la manifestation:	Modernisation ligne P O L T
Section(s) de Route(s) concernée:	RD 32a – du P.R.0+800 au P.R. 0+850
Commune(s):	Boisseuil
Restrictions de circulation demandées :	Déviation
Date début et fin (ou durée)	du 07/03/2024 au 13/04/2024
Pièces jointes :	
-Signataire :	T. PETIT Responsable Antenne Technique d'Ambazac. 

Date réponse :	
Avis :	<input checked="" type="checkbox"/> favorable <input type="checkbox"/> défavorable
Prescriptions particulières :	
Signataire :	29 JAN. 2024  Philippe JANICOT Maire de Boisseuil

En l'absence de réponse sous **8 jours**, l'avis est réputé favorable.